

LE DOYEN DE LA FACULTE DE SANTE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,
- Vu l'arrêté du 6 juillet 1992 portant création du Diplôme Universitaire NEUROPSYCHOLOGIE : APPROCHES THEORIQUES ET CLINIQUES, modifié par les arrêtés du 20 juin 1994 et du 02 juillet 2019,
- Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 08 janvier 2024 de la présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de santé,

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2023-2024, un jury d'examen pour le Diplôme Universitaire NEUROPSYCHOLOGIE : APPROCHES THEORIQUES ET CLINIQUES.

Article 2 : Le jury est présidé par le Professeur Richard LEVY (PU-PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Madame Valentina LA CORTE (MCU)

Madame Frédérique BOZON (neuropsychologue- PhD)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de santé Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris, le 28 février 2024

Le doyen de la faculté de santé Sorbonne Université



Bruno RIOU